

par M. Laurent Bossard  
*Directeur adjoint*  
*Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*

**Réunion des experts « Migration et Développement »**  
dans le cadre du projet de mise en œuvre du plan d'action de Rabat  
Dakar (Sénégal), 9-11 juillet 2008

## « ENSEMBLE ET SEPARÉMENT »

### *Réflexions sur l'opérationnalisation de l'approche commune des migrations des États membres de la CEDEAO*

INTRODUCTION .....	2
I. LES MIGRATIONS REGIONALES AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT .....	3
1.1 Un peu d'histoire .....	3
1.2 L'approche commune de la CEDEAO .....	5
1.2.1 La libre circulation ouest-africaine est la pierre angulaire de la construction régionale .....	5
1.2.2 La libre circulation ouest-africaine est directement corrélée à la pression migratoire vers l'Europe .....	5
1.2.3 L'appui à la coopération régionale devrait donc être une priorité des stratégies « migration et développement » .....	5
II. A QUOI D'AUTRE UNE APPROCHE REGIONALE PEUT-ELLE ETRE UTILE ? .....	7
2.1 A lutter contre les migrations irrégulières comme l'a montré la récente réunion de Ouagadougou ? .....	7
2.2 A ouvrir un espace de dialogue et de négociation entre les États membres de la CEDEAO ? .....	8
2.3 A donner plus de réalité à la notion de cohérence des politiques ? .....	9
2.3.1 Migration et développement : utiliser FRONTEX pour lutter contre la pêche illégale .....	9
2.3.2 Migration et développement : Une <i>task force</i> afro-européenne sur la cohérence des politiques dans les domaines à haut potentiel d'emploi en Afrique .....	9
III. UNE APPROCHE COMMUNE DE L'APPROCHE COMMUNE ? .....	10
ANNEXE : LES TRAVAUX DU CSAO SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	11

## INTRODUCTION : L'ACTION REGIONALE DOIT ETRE LE FAIT DES ÉTATS

---

L'objet de cette contribution aux travaux de la réunion des experts sur la migration et le développement qui se tient à Dakar du 9 au 11 juillet 2008, est de soumettre des éléments de réflexions et de propositions concrètes sur la dimension *transversale* « migrations intra-régionales ».

Il est heureux que cette dimension soit prise en compte dans la réflexion sur le volet « migration et développement » comme elle l'a été –très largement – dans les travaux préparatoires sur le volet « Migrations irrégulières » qui se sont tenus à Ouagadougou en mai dernier (cf. point 2.1 ci-après). Le « vase d'expansion » naturel et principal de la mobilité ouest-africaine est l'espace ouest africain. Des politiques réalistes ne peuvent ignorer ce fait.

Mais pour autant, il serait naïf et inefficace de prôner une supériorité de l'action régionale sur l'action nationale. Le régional est à sa place dans la *transversalité* que lui a conférée la réunion préparatoire de Dakar. Si l'Union Africaine fonde la vision de l'avenir du continent sur la construction régionale, elle rappelle aussi que cette construction régionale doit d'abord et avant tout *réhabiliter le rôle des États*.

Dans un grand nombre de domaines, la coopération régionale peut difficilement prétendre à la définition et à la mise en œuvre de *politiques communes* qui supposent un abandon partiel de souveraineté du niveau national vers le niveau régional. L'Europe, expérience d'intégration régionale la plus aboutie dans le monde, ne met en œuvre qu'un nombre limité de *politiques communes* (monnaie pour la zone Euro, commerce, agriculture,...). La plupart des politiques communautaires européennes sont des *politiques intergouvernementales*, « sommes » d'une négociation permanente entre les intérêts souvent divergents des États membres.

L'Approche Commune de la CEDEAO en matière de migrations, adoptée par les Chefs d'État en janvier 2008, n'est à l'évidence pas une politique communautaire, ni *intergouvernementale*, ni encore moins *commune*. Elle a cependant le mérite d'exister. Elle ouvre un espace de concertation et de travail en commun. Elle est la première pierre d'un édifice dont l'architecture n'a pas été dessinée à l'avance. Elle sera ce que voudront en faire les États membre de la CEDEAO.

Par leur histoire, leurs ressources, leur niveau de développement, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont des positions différentes au regard des enjeux migratoires. En outre ces positions, longtemps figées, sont depuis quelques années soumises à un mouvement permanent de recompositions : en l'espace de quelques années, voire de quelques mois, des zones/pays de départ deviennent des zones/pays d'accueil et de transit et inversement. Des quartiers d'allochtones naissent ou disparaissent dans les villes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord. Les routes migratoires intra régionales et vers l'Europe sont redessinées par l'évolution de la conjoncture et des politiques. Les communautés de migrants africains en Europe adaptent également leurs stratégies et contribuent aux incessants changements du paysage complexe des migrations.

Dans ce contexte, les pays ouest-africains ont-ils des positions, des propositions, des programmes à défendre en commun ? En quoi, dans quel(s) domaine(s) précis le « régional » peut-il être utile à chacun d'entre eux ? Dans quels domaines est-il préférable de privilégier le national et le bilatéral ? Dans quels autres est-il utile de travailler ensemble (régionalement) ?

Les travaux menés dans le cadre du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest /OCDE depuis quelques années (voir annexe) nous ont convaincus que, dans certains domaines, le « régional » peut permettre d’aller « plus vite, plus fort, au plus concret ». Adopté par les Chefs d’État, le document de l’Approche Commune de la CEDEAO fait des propositions dans ce sens. Nous nous contenterons ici de rappeler et de développer ces propositions. D’autres pistes régionales méritent d’être explorées. Sans doute, la réunion de Dakar en fera-t-elle émerger quelques-unes.

La question est désormais de savoir si ces propositions régionales sont susceptibles d’entrer concrètement dans l’agenda de Rabat et plus précisément dans celui de la réunion ministérielle qui se tiendra à Paris les 20 et 21 octobre prochain. Le niveau régional est encore trop souvent perçu comme abstrait. Nous espérons que ces quelques pages contribueront à combattre cette image.

## **I. LES MIGRATIONS REGIONALES AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT**

---

### **1.1 Un peu d’histoire**

Chacun s’accorde à reconnaître que le développement est un processus long, multi générationnel. A l’heure où l’on s’interroge sur le lien entre ce processus et les migrations, il est utile de rappeler qu’un grand nombre des pôles économiques actuels de l’Afrique de l’Ouest étaient jadis des espaces vides ou peu peuplés que de puissants mouvements de population ont permis de mettre en valeur :

- Le bassin arachidier du Sénégal,
- L’OFFICE du Niger au Mali,
- Les périmètres irrigués de la vallée du Sénégal,
- Les grands bassins cotonniers et céréaliers de la zone soudano-sahélienne,
- Les bassins cacaoyers et caféiers ivoiriens et ghanéens,
- Deux des bassins industriels du Nigeria,
- Le bassin industriel de Porto Novo (Côte d’Ivoire).

Une dynamique de même nature est actuellement en cours, tout aussi silencieuse qu’importante. Depuis une dizaine d’années, les 24 millions d’hectares de bonnes terres agricoles libérées de l’onchocercose sont colonisées ou recolonisées et connaissent des taux de croissance démographiques nettement supérieurs à la croissance naturelle.

Si au cours des quatre dernières décennies, l’Afrique de l’Ouest a réussi à augmenter sa production agricole au même rythme que sa population croissait, c’est grâce à un double mouvement :

- D’une part, le peuplement des zones agricoles aux potentiels les plus importants ;
- D’autre part, le peuplement des villes qui a stimulé la demande alimentaire et enclenché le processus de division du travail entre activités agricoles et non agricoles.

Bien sûr, ce double processus ne s’est pas écoulé comme un long fleuve tranquille. Des crises, climatiques et politiques, ont provoqué des exodes et, dans certains cas, les « étrangers » ont été montrés du doigt, molestés et expulsés :

Expulsions en Côte d'Ivoire (1964), au Ghana (1969), au Nigeria (1983 et 1985), en Mauritanie et Sénégal (1989), au Bénin en 1998, ou fuites plus ou moins massives de populations se sentant menacées (Côte d'Ivoire depuis fin 1999). Un certain nombre d'accords bilatéraux ont été signés entre pays d'origine et pays d'accueil : Burkina – Mali en 1963, Togo – Mauritanie en 1965 ou Burkina – Côte d'Ivoire en 1990.

Mais que se serait-il passé si tous les Africains de l'Ouest étaient demeurés à l'endroit où ils sont nés ? L'Afrique de l'Ouest compterait 100 millions de ruraux de plus qu'elle en compte aujourd'hui. Dans certains endroits, comme le plateau central du Burkina Faso, la disponibilité de terre cultivable serait de l'ordre d'un demi-hectare par habitant. Les problèmes que l'on se pose aujourd'hui en termes d'accès au foncier et à l'eau, de gestion des ressources naturelles, seraient d'une intensité double.

En outre, il n'y aurait pas de marché pour les produits agricoles puisque l'immense majorité de la population aurait pour principale activité la culture de la terre, la pêche et l'élevage. La zone sahéenne fragile serait deux fois plus peuplée qu'aujourd'hui ; les épisodes de sécheresse ou d'attaque de criquets pèlerins auraient les conséquences que l'on n'imagine pas. Bien entendu, l'Afrique de l'Ouest ne serait pas le premier exportateur mondial de cacao, et le troisième de coton ; elle ne produirait presque pas de riz.

La place des migrations internationales dans la mobilité ouest-africaine est bien difficile à établir ; ceci pour trois raisons principales :

- La première est que le tracé des frontières ne correspond pas avec les espaces ethnolinguistiques légués par l'histoire. A l'intérieur de ces espaces, frontière ou pas frontière, on se sent chez soi.
- La deuxième raison tient à la définition du migrant. On considère généralement qu'il s'agit d'une personne de plus de 15 ans vivant depuis plus d'un an dans un pays dont elle n'est pas ressortissante. En Afrique de l'Ouest, les mouvements migratoires sont souvent rapides et pendulaires. Un très bon système statistique n'arriverait pas à les saisir dans leur totalité.
- La troisième raison est que ce bon système statistique n'existe pas.

L'estimation quantitative des migrations intra-régionales est donc très aléatoire. Des calculs réalisés à partir des recensements de la population indiquent que les pays de la région abriteraient aujourd'hui environ 7,5 millions de migrants originaires d'un autre pays ouest-africain, soit près de 3 % de la population régionale. Ce taux, en hausse depuis 1990, est supérieur à la moyenne africaine (2 %) et surpasse largement celui de l'Union européenne qui est de 0,5 %.

Il faut de plus considérer que ces évaluations de stocks de migrants appréhendent mal la réalité des flux. Ces derniers n'ont été sérieusement étudiés que sur les périodes 1976-1980 et 1988-1992 au cours desquelles entre 500 000 et 1 million de personnes ont changé de pays de résidence chaque année. L'étude WALTPS<sup>1</sup> estime, quant à elle, que près de 30 millions d'Africains de l'Ouest ont changé de pays de résidence entre 1960 et 1990, soit en moyenne un million de personnes chaque année.

---

<sup>1</sup> West Africa Long Term Perspective Study: OCDE/CSAO/CILSS/BAD 1994.

<sup>2</sup> Le Ghana vient de conclure un accord sur les migrations avec la Corée du Sud.

En dépit des incertitudes statistiques, l’Afrique de l’Ouest apparaît donc comme un lieu d’intense brassage de populations. On estime généralement que les migrations intra-régionales sont au moins sept fois supérieures aux migrations vers l’Europe : même si, au cours des toutes dernières années, les migrations vers les pays développés ont tendance à s’accélérer.

## **1.2 L’approche commune de la CEDEAO**

En janvier 2008, la 33<sup>ème</sup> session ordinaire du sommet des Chefs d’États de la CEDEAO adoptait un document d’approche commune sur la migration.

### **1.2.1 La libre circulation ouest-africaine est la pierre angulaire de la construction régionale**

Le principe directeur (n°1) de cette position commune est *la libre circulation à l’intérieur de l’espace CEDEAO*. Ceci n’est évidemment pas un hasard. Les dirigeants ouest-africains soulignent ainsi :

- Le rôle joué par les migrations dans le processus de développement de leur région et le substrat historique et culturel de la mobilité ouest-africaine (voir point 1.1 ci-dessus) ;
- La consubstantialité entre la libre circulation et la construction régionale. Comment en effet construire un « marché commun ouest-africain » sans que les citoyens des pays concernés aient la faculté de se déplacer et de s’installer librement à l’intérieur de cet espace.

### **1.2.2 La libre circulation ouest-africaine est directement corrélée à la pression migratoire vers l’Europe**

Par ailleurs, le document de l’approche commune souligne un élément crucial :

*« Il existe une corrélation entre la fluidité des migrations circulaires, intra-régionales et la pression migratoire. En effet, il reste établi que cette fluidité participe à la réduction de la pression migratoire sur les frontières extérieures de la CEDEAO ».*

Il est vrai par exemple que le développement de la migration malienne vers l’Espagne a coïncidé avec la crise politique en Côte d’Ivoire. On pourrait résumer le propos en disant que l’espace ouest-africain est « le vase d’expansion » naturel de la mobilité des habitants de la région. Si des entraves à la libre circulation apparaissent à l’intérieur de cet espace ; si ce dernier est segmenté en espaces plus petits, alors la pression vers le Nord sera plus importante.

### **1.2.3 L’appui à la coopération régionale devrait donc être une priorité des stratégies « migration et développement »**

Cette conclusion est décrite dans le document de l’Approche Commune de la CEDEAO. Elle peut être résumée de la façon suivante :

*Dans le cadre du partenariat euro-africain sur les migrations et le développement, les pays européens devraient engager des programmes ambitieux d’appui à l’intégration régionale ouest-africaine et à la libre circulation à l’intérieur de l’espace régional.*

Le document de position commune propose d’ailleurs des programmes très concrets en la matière :

- La création d'un fonds régional de financement de projets de coopération transfrontalière. Derrière ce terme de « coopération transfrontalière » se cachent une réalité prégnante et un potentiel considérable. D'une part, la multiplication de programme de coopération entre les populations frontalières est un outil puissant de coopération et d'intégration régionale. Ce fait est peu connu, mais la construction européenne a reposé et repose encore sur une multitude de programmes de ce type entre plus de 120 régions frontalières qui partagent des écoles, des hôpitaux, des infrastructures, etc. D'autre part, beaucoup de zones traditionnelles d'émigration ouest-africaines sont des espaces transfrontaliers : par exemple, le bassin du fleuve Sénégal, mais également une partie du plateau central du Burkina. Enfin, si les frontières ne sont pas (ne sont plus) les lieux où naissent les conflits ouest-africains, les conséquences de ces conflits se cristallisent systématiquement dans les espaces transfrontaliers (fuites de population, camps de réfugiés, trafics divers). *Last but not least*, la Commission de la CEDEAO, s'est dotée d'un Programme d'Initiatives Transfrontalières » (P.I.T.) et de ressources humaines pour le mettre en œuvre. Un certain nombre d'agences de coopération ont fait savoir leur intérêt à appuyer la création du fonds de coopération transfrontalière. Toutes les conditions semblent réunies. *Comment donner la dernière impulsion à la mise en œuvre de cette solution ?*
- La mise en œuvre d'un programme régional d'aménagement du territoire. Le terme « aménagement du territoire » fait parfois peur. On y voit notamment une démarche centralisée par laquelle une autorité décide de la création de pôles de développement, voir de villes. L'idée n'est à l'évidence pas celle-là. Il s'agit plutôt d'accompagner le développement des pôles régionaux de croissance et d'emploi en devenir. Comme indiqué plus haut, c'est le cas des vallées libérées de l'onchocercose dont le repeuplement n'est pas aujourd'hui accompagné de programmes d'investissement et d'infrastructures systématiques et significatifs. C'est aussi le cas des zones d'exploitation de différents minerais ou du pétrole. Ou encore de carrefours de communication : par exemple, la ville de Kayes et ses alentours au Mali, qui était une zone traditionnelle de départ, est désormais une zone d'attraction sous le double effet du développement de l'extraction minière et des réseaux de transport.

## II. A QUOI D'AUTRE UNE APPROCHE REGIONALE PEUT-ELLE ETRE UTILE ?

---

### 2.1 A lutter contre les migrations irrégulières comme l'a montré la réunion d'Ouagadougou ?

Les 20, 21 et 22 mai 2008 s'est tenue à Ouagadougou la deuxième réunion d'experts sur la migration irrégulière, préparatoire à la conférence de Paris. Les conclusions de cette importante réunion font une place prépondérante à l'approche régionale. Il s'agit en substance de :

- « Favoriser et soutenir les programmes régionaux africains de lutte contre l'immigration irrégulière ».
- « Soutenir le projet de la CEDEAO de création d'une structure de collecte et d'analyse de l'information en matière de migration irrégulière ».
- « Créer des centres régionaux de formation, ou mettre en place des sessions régionales de formation, destinés à l'ensemble des métiers relevant du contrôle de l'immigration irrégulière ».
- « Engager, aux niveaux nationaux et régionaux, une réflexion sur les migrations dont la cause ressort des dérèglements climatiques ».
- « Envisager, par une coopération renforcée aux niveau régional et inter-régional, la mise en place de bureaux régionaux de lutte contre la fraude documentaire ».
- « Soutenir le programme communautaire de la CEDEAO en vue de la restructuration et de la modernisation des postes frontières des Etats membres ».
- « Mettre en réseau les administrations nationales concernées par les contrôles aux frontières ».
- « Envisager au bénéfice des Organisations régionales africaines des projets spécifiques d'aide en matière de gestion des frontières ».
- « Mettre en place des centres régionaux chargés de l'ensemble des aspects de la lutte contre le trafic des migrants ».
- « Favoriser l'application par les Etats membres des sept points du Plan d'action de la CEDEAO (2008-2011) en matière de traite des êtres humains, notamment dans le cadre du partenariat UE-Afrique ».
- « Engager les Etats et les Institutions qui les regroupent à la conclusion et la mise en œuvre effective d'accords de réadmission bilatéraux et multilatéraux ».

A l'évidence, les réflexions du volet « migration irrégulière » de Ouagadougou se sont appuyées sur la réalité régionale des dynamiques migratoires. Qu'en sera-t-il des volets « migration et développement » et « migrations régulières » ?

## 2.2 A ouvrir un espace de dialogue et de négociation entre les États membres de la CEDEAO ?

On s'empresse tout d'abord de rappeler que, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs (y compris en Europe), le traitement des enjeux migratoires relève d'abord et avant tout de la souveraineté nationale. Il est donc naturel que les pays de l'Afrique de l'Ouest négocient avec d'autres pays (de la région, d'Afrique du Nord, d'Europe ou d'ailleurs<sup>2</sup>) des accords migratoires bilatéraux.

Cependant, il est intéressant de noter que le principe n°4 de l'Approche Commune de la CEDEAO stipule notamment que les États membres souhaitent : « Conformément à l'article 84 du traité révisé, (la) mise en cohérence des accords bilatéraux liant les différents États membres de la CEDEAO et des pays tiers, avec les textes et protocoles communautaires de la CEDEAO ; entre autres, en ce qui concerne la libre circulation ».

La question qui est ici posée est la suivante :

*La multiplication de ces accords bilatéraux- et leur mise en œuvre- risque-t-elle d'entrer en contradiction – et dans quelles mesures- avec les principes et accords de libre circulation au sein de l'espace CEDEAO ?*

Par exemple, dans certains pays ouest-africains, les autorités aéroportuaires sont désormais tenues de vérifier l'existence et la validité des visas de transit vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. C'est donc la police des frontières d'un pays « A » qui refoule un ressortissant d'un pays « B » (A et B appartenant l'un et l'autre à la CEDEAO). Le problème réside moins dans le contrôle aéroportuaire lui-même (qui peut néanmoins déclencher des tensions) que dans le fait que la circulation à l'intérieur de l'espace CEDEAO est, quant à elle, libre de tout visa. En d'autres termes, un ressortissant du pays « B » peut librement entrer dans le pays « A » et se faire refouler à l'aéroport de la capitale de ce dernier. Le pays « A » peut être alors tenté d'exercer des contrôles de passeport à ses frontières terrestres ; ce qui n'est pas conforme aux textes de la CEDEAO.

Un autre type de problème risque de se poser et s'est déjà posé : Un pays nord-africain refoule, sans distinction de nationalité, un groupe de migrants irréguliers dans un pays ouest-africain. Ce dernier accepte ses ressortissants mais refuse d'accueillir les autres, y compris ceux qui sont originaires d'un autre pays de la CEDEAO.

Les responsables des forces de contrôle et les hauts fonctionnaires ouest-africains pourraient sans doute compléter la liste des *imbroglios* avérés et possibles, susceptibles d'entraver la libre circulation et, par conséquent, d'augmenter « la pression migratoire sur les frontières extérieures de la CEDEAO » selon l'expression de l'approche commune (cf. point 1.2.2 ci-dessus).

*La création, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Commune, d'un mécanisme permanent d'échange d'informations, de dialogue et de prévention des tensions, serait sans doute une initiative utile.*

Pourquoi, par ailleurs, limiter ce dialogue nécessaire à la seule dimension de gestion des flux migratoires ? N'existe-t-il pas d'autres sujets, opérationnels, qui mériteraient d'être débattus au niveau intergouvernemental ?

---

<sup>2</sup> Le Ghana vient de conclure un accord sur les migrations avec la Corée du Sud.



### **2.3 A donner plus de réalité à la notion de cohérence des politiques ?**

Le principe n°4 de l'Approche Commune de la CEDEAO cité plus haut stipule également que les États membres souhaitent la « mise en cohérence des politiques économiques, commerciales et d'aide au développement du nord avec les politiques migratoires de ces mêmes pays ».

Le plan d'action de l'Approche Commune propose ensuite deux pistes concrètes qui mériteraient sans doute d'être opérationnalisées à court terme dans le cadre du processus de Rabat. Ces deux pistes, qui n'ont de chances réelles de succès que si elles sont mises en œuvre au niveau régional/intergouvernemental, sont abordées et rapidement développées ci-après.

#### **2.3.1 Migration et développement : utiliser FRONTEX pour lutter contre la pêche illégale**

L'idée est simple : « Élargir les compétences des dispositifs de surveillance et de lutte contre les migrations clandestines par voie maritime, à la protection et à la conservation des ressources halieutiques dans les eaux territoriales ouest-africaines. Une médiatisation de cette initiative établissant le lien entre les migrations clandestines et le pillage des ressources halieutiques devra être mise en œuvre ».

La pêche illégale, pratiquée principalement par des bateaux asiatiques et européens, représente aujourd'hui 20 % des prises mondiales de poisson. Les eaux territoriales ouest-africaines sont littéralement pillées ; une grande partie de ces prises illégales est écoulée sur le marché européen.

La Commission européenne est pleinement consciente de ce grave problème et finance des projets de lutte contre ce fléau qui cependant perdure.

Par ailleurs, on sait que les pêcheurs de la côte occidentale de l'Afrique de l'Ouest - touchés par la raréfaction des ressources halieutiques - sont de plus en plus nombreux au sein des contingents de candidats à la migration vers l'Europe. Toutes les conditions semblent donc réunies pour que l'utilisation des moyens logistiques de FRONTEX soit techniquement étudiée à court terme. Il semble évident que cette initiative serait plus efficace si elle associait dans une même démarche l'ensemble des États ouest-africains concernés.

*Une telle proposition est-elle envisageable dans le cadre du volet « migration et développement » du processus de Rabat ?*

#### **2.3.2 Migration et développement : Un Groupe de travail afro-européenne sur la cohérence des politiques dans les domaines à haut potentiel d'emploi en Afrique**

Il existe aujourd'hui un certain nombre de politiques et de pratiques, en Europe et en Afrique qui sont inconsistantes avec les objectifs de développement tout en détruisant des emplois africains existants ou potentiels. On peut citer parmi d'autres exemples le Commerce de la fripe européenne qui inonde les marchés ouest-africains empêchant le développement de l'artisanat et de l'industrie textile locale.

*Est-il envisageable, dans le cadre du processus de Rabat, de créer une Task Force afro-européenne, chargée de piloter des études d'identification des politiques et pratiques potentiellement concernées et produire des recommandations politiques et techniques visant à établir la cohérence de certaines de ces politiques et pratiques avec les objectifs de développement de l'Afrique ?*

### III. UNE APPROCHE COMMUNE DE L'APPROCHE COMMUNE ?

---

Finalement, le partenariat euro-africain sur les migrations et le développement n'aurait-il pas intérêt à développer et mettre en œuvre une « approche commune de l'Approche commune de la CEDEAO » ? Les pistes évoquées plus haut :

- La promotion de la coopération transfrontalière, intégration « par les peuples » dans les zones les plus défavorisées ;
- La mise en œuvre d'une ambitieuse démarche d'aménagement du territoire régionale pour valoriser en commun les potentiels insuffisamment exploités de croissance et d'emploi en Afrique de l'Ouest ;
- La mise en place d'un mécanisme permanent d'échange d'information, de dialogue et de prévention des tensions (et du système d'information indispensable à ce dialogue) ;
- La mise en œuvre d'un système intégré régional de type FRONTEX de sécurisation des eaux territoriales, y compris la lutte contre la pêche illégale ;
- La mise en place d'un Groupe de travail sur la cohérence des politiques dans les domaines à *haut potentiel d'emploi* ;

*Ne mériteraient-elles pas d'être explorées ensemble plutôt que séparément par les pays ouest-africains et européens réunis autour d'intérêts communs ?*

## ANNEXE : LES TRAVAUX DU CSAO SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST

---

Les États membres de la CEDEAO se sont engagés sur la voie de la libre circulation des personnes. Cette option renforcée par l'histoire et les traditions des peuples de l'Afrique de l'Ouest constitue une force et une réponse aux enjeux de l'intégration et du développement de cet espace qui depuis la fin de l'année 2005<sup>3</sup>, est devenu malgré lui, le symbole des enjeux migratoires internationaux.

En 2006, la Commission de la CEDEAO a engagé un processus de formulation d'une approche commune des migrations. Par cette démarche, l'Afrique de l'Ouest signale que, quelles que soient les évolutions futures des politiques d'immigration des pays développés, la mobilité intra-régionale (au moins sept fois supérieure au volume des migrations de l'Afrique de l'Ouest vers le reste du monde) doit être préservée et justifie que l'on œuvre à sa promotion.

La dimension régionale du projet d'approche commune ouvre des pistes de réflexion et d'action qui méritent d'être documentées, notamment dans la perspective de la deuxième conférence ministérielle du partenariat euro-africain pour les migrations et le développement programmée en octobre 2008. Depuis quelques années, le CSAO est engagé sur plusieurs travaux autour des dynamiques migratoires ouest-africaines :

- 1. Réalisation – avec la CEDEAO, d'un atlas des migrations ouest-africaines.** Chapitre parmi d'autres consacrés à la présentation de la région ouest-africaine, il tente à partir de données et cartographies d'analyser les dynamiques migratoires et leurs enjeux (août 2006).
- 2. Publication de « Contexte socio-économique et régional des migrations ouest-africaines »** (novembre 2006).
- 3. Appui au processus de formulation de l'approche commune de la CEDEAO.** Le 20 décembre 2006, le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO demande au Président de la Commission de la CEDEAO de « *poursuivre la réflexion en vue de la définition d'une approche commune sur la gestion de la migration intra-régionale et vers l'Europe dans toutes ses dimensions* ». La Commission demande au CSAO de l'accompagner dans cette démarche. En exécution de ce mandat, la Commission initie un processus de réflexion en vue de la définition d'une approche commune sur la migration. Ce processus est d'autant plus motivé que les préoccupations de nombreux pays du Nord se font pressantes lors des dernières grandes rencontres internationales (Rabat, Tripoli et plus récemment Madrid). L'approche commune de la CEDEAO se réfère au volet « Dialogue politique » entre l'UE et les pays ACP tel qu'il est défini par les articles 8 et 13 de l'Accord de Cotonou<sup>4</sup>, le plan d'action défini à Rabat<sup>5</sup> ou encore la Déclaration de Tripoli<sup>6</sup>. Ce projet adopté par les ministres en charge des questions

---

<sup>3</sup> Large couverture médiatique de dizaines de morts de migrants clandestins essayant d'escalader les grillages des enclaves espagnoles au Maroc.

<sup>4</sup> Les articles 8 et 13 de l'Accord de Partenariat ACP – CE, Cotonou 23 juin 2000, révisé en 2005. Les deux articles font partie des dispositions générales de l'Accord au titre II de la Dimension politique. L'article 8 concerne l'établissement d'un dialogue politique régulier et l'article 13 plus spécifiquement la question des migrations.

<sup>5</sup> Conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement organisée à Rabat (Maroc) les 10 et 11 juillet 2006 à l'issue de laquelle ont été adoptés une Déclaration commune et un plan d'action.

<sup>6</sup> Joint Africa-EU declaration on migration and development, Tripoli, 22-23 November 2006.

migratoires et soumis avec succès au parlement de la CEDEAO, a été approuvé par les Chefs d'États en janvier 2008. Il réaffirme la nécessité de combattre les migrations clandestines tout en réaffirmant en premier plan une volonté d'optimiser les bénéfices de la mobilité intra-régionale et de garantir la libre circulation à l'intérieur de l'espace CEDEAO. Il tente également de voir comment accompagner la migration et favoriser le développement local dans les zones de départ et dans d'autres zones d'accueil potentielles.

4. **Travaux sur un observatoire des migrations internationales ouest-africaines au service d'une coopération renouvelée entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne.** Le CSAO a conclu un partenariat avec l'IRD, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et le *Center For Research in Ethnic Relation* de l'université de Warwick (Grande-Bretagne). Sous l'impulsion de l'IRD, ce consortium est engagé dans un programme de deux ans financé par la Commission européenne visant : a) la création d'une banque de données en ligne ; b) la production de profils migratoires statistiques et cartographiques. La collecte des données et les analyses portent sur les circulations nouvelles, les dynamiques qu'elles recouvrent et leur organisation, les stratégies des acteurs de l'immigration légale ou illégale et la place des politiques régionales ou bilatérales. La CEDEAO est en partenariat avec l'IRD afin que l'ensemble des informations produites par le programme soit à sa disposition pour nourrir ses travaux sur l'approche commune des migrations (travail en cours, 2008 -2009).
5. **Revue des politiques en matière de migrations internationales.** Cette revue réalisée par le Secrétariat du CSAO avec l'appui financier de la Coopération italienne, porte sur les instruments communautaires européens et d'Amérique du Nord (accords bilatéraux, accords de blocs à blocs, politiques compensatoires, quotas, etc.) réglementant les migrations. A partir de cette revue et des conférences dans la lignée de Rabat (Tripoli puis Madrid) et des troïkas UE-Afrique, une synthèse analytique et comparative des politiques migratoires des pays de l'OCDE vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest sera dressée (publication prévue en 2008).
6. **Publication sur les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines.** Ce travail piloté par le Secrétariat du CSAO, avec l'appui de la coopération française, a pour objet de documenter et mettre en valeur les potentiels, contraintes et perspectives de mise en œuvre d'une approche régionale ouest-africaine des enjeux migratoires : en quoi la prise en compte des dimensions régionales peut-elle être utile aux stratégies et politiques nationales ouest-africaines et au dialogue euro-africain ? Les réflexions menées dans le cadre de cette publication devraient nourrir la formulation de la dimension régionale de l'agenda de la deuxième conférence ministérielle du partenariat Euro-Africain pour les migrations et le développement prévue en octobre 2008 en France. En présentant les points de vue de certains membres de la société civile, la publication contribue à élargir le débat au-delà de la sphère institutionnelle des pays participants. Une dizaine de personnalités (géographe, juriste, économiste, politologue, historien, démographe), principalement ouest-africaines et spécialisées sur les migrations sont ciblées pour apporter leurs analyses des questions et thèmes suivants :
  - ▶ La mise à jour des connaissances sur les migrations ouest-africaines.
  - ▶ L'histoire des mobilités régionales : peuplement et développement des « espaces vides », développement des « espaces pleins », épisodes de rejets des migrants par certains pays et analyse de l'impact de ces épisodes sur les tendances structurelles de la mobilité régionale.

- ▶ L'espace migratoire et le peuplement ouest-africain : perspectives à moyen et long terme.
- ▶ Les cadres et les enjeux politiques et juridiques de la mobilité intra-régionale ouest-africaines / Les enjeux d'un dialogue régional sur les migrations.
- ▶ L'état des lieux du dialogue Euro-Africain sur les migrations.
- ▶ Les interactions entre les enjeux de la mobilité intra-régionale et les migrations vers le reste du monde / les enjeux d'un dialogue entre l'espace migratoire ouest-africain et les autres espaces migratoires (Afrique du Nord, pays de l'OCDE).
- ▶ Les perspectives de mise en œuvre d'une approche commune des migrations des pays membres de la CEDEAO.